

Chers Collègues et amis,

L'obtention d'une retraite sur nos émoluments hospitaliers est un incontestable succès de nos syndicats médicaux et, particulièrement de SNHU et de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire, qui ont été à la pointe de combat, rejoints ensuite par quelques autres.

Cette retraite est intéressante pour deux raisons essentielles :

Les cotisations sont déductibles de nos revenus,

Le CHU a l'obligation d'abonder à concurrence des fonds versés par l'adhérent correspondant à 5% des émoluments, plafonnés à 2000 € annuels, soit 50% de la cotisation\*.

En dehors des commerciaux représentant le Groupe Monceau qui ont pénétré illicitement sur la liste de diffusion de SNHU pour y propager une publicité imprécise mais susceptible d'égarer des naïfs, peu d'assureurs sont en mesure de proposer déjà un régime adéquat car il s'agit d'une disposition (l'article L441) assez peu employée que les assureurs traditionnels utilisent rarement.

Toujours soucieuse d'éviter à ses mandants de mauvaises surprises dans un domaine où ils ne sont pas compétents, SHU a mené des recherches actives pour trouver une offre, si possible la meilleure du marché.

Ne perdons pas de vue en effet qu'il s'agit de capitalisation et que nul ne peut dire dans 25 ans quel sera l'état de nos placements. Raison de plus pour être vigilant dans le choix de l'opérateur qui doit présenter des garanties sérieuses tant au niveau financier que technique afin de pérenniser le régime.

Voici nos recommandations :

- Il n'y a probablement aucun régime **existant** à ce jour, qui remplisse l'ensemble des conditions malgré les annonces que vous recevez
- Ne souscrivez rien avant d'avoir reçu notre prochain message, vous avez le temps d'ici la fin de l'année pour que nous vous donnions un avis sur les produits (encore non documentés) qui vont apparaître
- **Nous allons faire le nécessaire pour proposer un régime spécifique, répondant à vos attentes, qui devrait satisfaire l'ensemble des adhérents**

Bien cordialement

Pierre Fernet

PS pour faciliter et accélérer nos relations en cette période stratégique, je vous remercie de m'adresser un mail à l'adresse suivante [secretariat.shu@shu.fr](mailto:secretariat.shu@shu.fr) dès réception de ce courrier afin que je puisse continuer à vous informer par la même voie.

\* Si on fait un petit calcul simple en supposant que tous les HU (5500 environ) adhèrent à ce système de retraite et versent tous 2000€ chaque année, cela représenterait une dépense annuelle pour les CHU de 11 M€ et une cotisation globale de 22 M€, ce qui au bout de 25 ans, en Euro d'aujourd'hui, fera 550 M€, plus d'un demi milliard !